

## Anne, ma sœur Anne...

### EDITORIAL

L'activité des établissements spécialisés a franchi une étape supplémentaire dans la dégradation de leurs performances, s'inscrivant dans le scénario le plus sombre que nous ayons connu depuis une cinquantaine d'années et aucun de nos métiers de services et de financement n'est évidemment épargné. L'une des évolutions la plus spectaculaire porte sur l'activité du crédit à la consommation qui s'est repliée sur les neuf premiers mois de 2009 de plus de 15% par rapport à l'année précédente et ceci en plein débat parlementaire sur la transposition, sur-transposition devrais-je dire, de la directive européenne le concernant. Souhaitons que les parlementaires prennent conscience des difficultés traversées et évitent de porter des coups supplémentaires et peut-être fatals à des instruments de financement dont l'économie nationale, les entreprises et les français ont bien besoin en ces temps de fortes turbulences pour maintenir le cap de la consommation et de l'investissement. Car nous sommes bien encore au cœur de l'une des crises les plus sévères que nous ayons connues après guerre. Or, sur la foi de quelques indices peut-être moins dégradés qu'anticipés et parce que des prévisions de croissance redeviennent faiblement positives dans certaines projections officielles, on commence à entendre ça et là des voix qui s'élèvent pour annoncer le retour des beaux jours et laisser imaginer qu'il s'agissait tout au plus d'un trou d'air comme finalement on en a subi ces dernières décennies. On savait, depuis les crises régulières que nous subissons et je pense notamment à ce que nous avons connu à plusieurs reprises dans le domaine immobilier, que la mémoire collective est soumise à des défaillances inquiétantes et que les leçons sur les ressorts de ces crises ont du mal à être assimilées tant est forte l'envie plus ou moins avouée de retrouver dès que possible les effluves enivrantes de perspectives des marchés et son cortège de gains décalés de l'économie réelle. Aussi, dans la situation présente, imaginer un retour à la situation d'avant crise est



tout simplement la marque d'une profonde incompréhension sur la nature et les effets de la crise actuelle et n'a pas pour effet de rendre le meilleur service à ceux qui souhaitent construire et installer leurs activités et leurs métiers sur des bases pérennes et rentables. Il suffit d'abord que le regard s'écarte des indices boursiers et de leur remontée récente quoique bien loin de leurs niveaux antérieurs

et s'attarde sur les chiffres de l'emploi, ceux de la consommation ou de l'investissement de notre pays pour reprendre conscience de l'ampleur de la dégradation intervenue et du chemin qui reste à parcourir avant de retrouver une réelle amélioration de nos fondamentaux. Du côté de nos métiers, nous ne décelons pas un seul signe, je dis bien pas un seul, pouvant laisser croire que nous sommes dans la phase de stabilisation, prémices d'une perspective de reprise, et ceci avant longtemps. J'ajoute que de nombreux secteurs d'activités, et nous en faisons partie, se sont plus ou moins dopés aux interventions publiques, du côté du financement comme des produits, et devront donc affronter d'ici peu les effets d'un retour à plus d'orthodoxie budgétaire c'est-à-dire désapprendre à vivre avec le soutien public dont la charge est évidemment insoutenable à moyen terme sans détérioration grave du cadre global même de leur activité.

Mais surtout, je suis convaincu que nous serons appelés à construire de nouvelles modalités d'intervention, plus performantes et plus adaptées encore aux besoins de nos clients, tant le choc de la crise a laissé des traces négatives profondes et entamé la confiance qui est la base essentielle de nos métiers. Ce n'est qu'à ce prix que l'on pourra peut-être dans quelques mois, augurer une lente progression vers ce qui sera, non pas un retour à ce que nous avons connu au cours de la décennie qui s'achève, mais une perspective probablement plus modeste mais, espérons-le, plus solide de la progression de l'ensemble des métiers de la finance dans lesquels nous occuperons évidemment toute notre place.

**François Lemasson**

# Le reflux

Au premier semestre 2009, la plupart des sont confrontés à une contraction d'activité<sup>1</sup>

## Crédit à la consommation des ménages : -15,8%

Variation sur 12 mois de la production semestrielle



■ Avec **19,1 Mds €**, la production de nouveaux crédits à la consommation par les établissements spécialisés est en recul de **-15,8%** par rapport à la même période de l'année précédente. Il s'agit là d'un **recul de l'activité d'une ampleur jamais enregistrée depuis vingt ans** que la série statistique existe. La dégradation de la situation s'est fortement accentuée depuis l'automne 2008 : après une quasi-stabilité à l'été, l'évolution sur un an des nouveaux financements est devenue négative au quatrième trimestre (-10,5%), puis ce recul s'est accentué au premier trimestre 2009 (-12,8%) avant d'atteindre -18,5% au printemps. **Tous les secteurs enregistrent une vive contraction** de la production du semestre : les prêts personnels chutent de -27,3% par rapport au premier semestre 2008 à 4,6 Mds €, les opérations de location avec option d'achat (LOA) reculent de -17,6% à 1,4 Md €, les financements affectés se replient de -10,7% à 5,5 Mds € et les nouvelles utilisations de crédit renouvelable sont en baisse de -10,5% à 7,6 Mds €. Les financements automobiles (par crédit classique et LOA) se contractent de -12,3% et ceux destinés à l'équipement du foyer de -9,2%. Le montant des **opérations en cours** s'établit à **85,1 Mds €** à fin juin 2009, en faible progression sur douze mois : **+0,7%**, après +4,1% à fin décembre 2008.

## Financement de l'équipement des entreprises : -23,9%

Variation sur 12 mois de la production semestrielle



■ Les **nouvelles opérations** de financement des investissements d'équipement des entreprises et des professionnels (véhicules automobiles utilitaires et industriels, matériel informatique et électronique, biens d'équipement divers) se contractent de **-23,9%** sur un an au premier semestre 2009 à **10,6 Mds €**. Les investissements en location de matériels, qui représentent la quasi-totalité de l'activité, sont, avec 9,6 Mds €, en diminution de -25,6% par rapport au premier semestre 2008. Ce sont les opérations de **crédit-bail mobilier** (4,7 Mds €) qui enregistrent la plus forte chute : **-29,1%** sur l'ensemble du premier semestre (dont -27,9% sur un an au premier trimestre et jusqu'à -30,2% au printemps), soit un **effondrement d'une amplitude sans précédent depuis le printemps 1993**. Le recul de l'activité est de -22% pour les autres opérations de location (pour l'essentiel sans option d'achat). Les nouveaux crédits d'équipement classiques baissent de -3,9% à 1,1 Md €. Le montant des **opérations en cours** s'élève à **53 Mds €** à fin juin 2009 (**+0,9%** sur douze mois, après +4,5% à fin décembre 2008).

## Immobilier d'entreprise (crédit-bail immobilier) : -25,8%

Variation sur 12 mois de la production semestrielle



■ En immobilier d'entreprise, le montant des **nouveaux engagements** des sociétés de **crédit-bail immobilier** (locaux industriels et commerciaux, locaux de bureaux) s'établit à **2 Mds €** (en termes de contrats signés), en recul de **-25,8%** par rapport au premier semestre 2008. Ce repli accentue celui déjà enregistré au cours de la seconde partie de 2008 (-16% par rapport à la même période de l'année précédente) et contraste avec l'accélération spectaculaire de la première partie de l'année (+38,6% sur un an), due cependant en grande partie à des raisons techniques. Le montant des **immobilisations en cours** (y compris les Sofergie) est de **32,9 Mds €** à fin juin 2009, en hausse de **+3,3%** sur douze mois.

Aux opérations de crédit-bail immobilier s'ajoutent des **financements classiques** (à court, moyen et long terme) pour un montant de 1,5 Md € (en baisse de -50,4% sur un an) et un encours correspondant de 9,8 Mds € à fin juin 2009, en progression de +8% sur douze mois.

# établissements de crédit spécialisés d'une ampleur historique.

## Financement du logement des ménages : -27,2%

Variation sur 12 mois de la production semestrielle



■ Le montant des **nouveaux crédits distribués** au premier semestre 2009 par les établissements spécialisés, destinés au financement du logement (crédits acquéreurs classiques et opérations du réseau des sociétés du Crédit immobilier de France)<sup>2</sup>, marque, avec **6,3 Mds €**, une **nouvelle accentuation du recul** engagé depuis le début de 2008. La contraction est de **-27,2%** par rapport à la même période de l'année précédente, après -15,6% et -8,6% les deux semestres précédents.

Le montant des **opérations en cours** s'établit à **82,9 Mds €** à fin juin 2009, en hausse de **+5,7%** sur douze mois, après +10,3% à fin décembre 2008.

## Affacturation : -6,4%

Variation sur 12 mois de la production semestrielle



■ Avec **59,8 Mds €**, le **montant des créances prises en charge** au cours des six premiers mois de 2009 par les sociétés spécialisées dans le cadre d'un contrat d'affacturation (hors opérations de floor plan et de forfaitage) marque un recul de **-6,4%** par rapport au premier semestre 2008. Après un repli sur un an de -5,8% au premier trimestre, la dégradation s'est accentuée au printemps avec une diminution de -6,8% par rapport au deuxième trimestre 2008.

Si l'on excepte la légère contraction (-0,6%) constatée au premier semestre 2002, c'est **la première fois depuis vingt ans** qu'existe un suivi statistique semestriel de cette activité que l'affacturation enregistre une **baisse de production**.

## Sociétés de caution : +6,9%

Glissement sur 12 mois des engagements hors-bilan



■ Le secteur des cautions est le seul à ne pas enregistrer un repli de son activité : les **engagements au hors-bilan** des sociétés de caution progressent en effet à fin juin 2009 de **+6,9%** sur douze mois avec **175,2 Mds €** (garanties de bonne fin de crédits aux particuliers pour la plus grande partie). Si l'évolution de l'activité demeure positive, c'est cependant au prix d'un **très net ralentissement de la hausse** : le taux de croissance est ainsi pratiquement divisé par deux par rapport à celui enregistré un an plus tôt et par trois par rapport à celui de fin juin 2007.

On notera enfin que ces chiffres sont fortement influencés par l'activité d'une société dont la part dans le total est particulièrement importante.

<sup>1</sup> Voir données chiffrées complètes en annexe.

<sup>2</sup> La part de ces établissements spécialisés dans le total du financement du logement est d'environ 12%.

## Données chiffrées : la production\*

<b>1. LA PRODUCTION</b> - MONTANTS EN MILLIONS D'EUROS -	1er semestre 2008*	1er semestre 2009	Δ% 2009 / 2008
<b>. Equipement des entreprises et des professionnels</b>	<b>13 964</b>	<b>10 633</b>	<b>-23,9%</b>
<b>. Crédit classique</b>	1 123	1 079	-3,9%
. Financement de matériels d'équipement	1 123	1 079	-3,9%
. Crédits-stocks et assimilés			<i>Production non significative</i>
<b>. Location de matériels</b>	12 841	9 554	-25,6%
. Location avec option d'achat	7 690	5 424	-29,5%
. Crédit-bail mobilier (loi du 2.7.1966)	6 581	4 669	-29,1%
. Autres opérations de location avec option d'achat (1)	1 108	755	-31,9%
. Location sans option d'achat (2)	5 151	4 130	-19,8%
<b>. Equipement des particuliers (crédit à la consommation)</b>	<b>22 634</b>	<b>19 062</b>	<b>-15,8%</b>
<b>. Crédit classique</b>	20 977	17 697	-15,6%
. Financements affectés	6 145	5 487	-10,7%
. Crédits renouvelables (nouvelles utilisations à crédit)	8 507	7 611	-10,5%
. Prêts personnels (y compris rachats de créances)	6 326	4 598	-27,3%
<b>. Location</b>	1 657	1 365	-17,6%
<b>. Immobilier d'entreprise</b>	<b>5 892</b>	<b>3 548</b>	<b>-39,8%</b>
<b>. Financement immobilier classique</b>	2 976	1 475	-50,4%
<b>. Crédit-bail Immobilier</b>	2 916	2 073	-28,9%
. Sociétés de crédit-bail immobilier (3)	2 671	1 982	-25,8%
. Sofergie (4)	245	91	-63,0%
<b>. Financement du logement (5)</b>	<b>8 600</b>	<b>6 262</b>	<b>-27,2%</b>
<b>. Affacturage (6)</b>	<b>63 844</b>	<b>59 776</b>	<b>-6,4%</b>

\* On rappelle que les données concernant la production analysent l'évolution de l'activité en termes de flux de nouvelles opérations initiées pendant une période donnée. Les chiffres concernant 2008 sont exprimés sur la base des sociétés adhérentes au 1er juillet 2009. Ils tiennent compte des modifications, parfois sensibles, qui ont pu être apportées par certaines sociétés aux informations fournies l'année précédente.

(1) Location avec option d'achat de voitures particulières pour la plus grande partie.

(2) **NB** : Il s'agit de l'activité consolidée (location financière et location simple) des établissements de crédit spécialisés (adhérents ASF) et des sociétés, non établissements de crédit, filiales de groupes auxquels appartiennent les adhérents ASF.

(3) Les données prises en compte au titre de la production de crédit-bail immobilier sont celles correspondant aux contrats signés au cours de la période. Non compris les opérations de location simple pour 37 millions d'euros au premier semestre 2008 et 6 millions d'euros au premier semestre 2009.

(4) Outre les opérations de crédit-bail, les Sofergie ont initié des financements par crédit classique pour un montant de 62 millions d'euros au premier semestre 2008 et 124 millions d'euros au premier semestre 2009.

(5) Les chiffres du financement du logement comprennent les financements acquéreurs classiques (y compris ceux du crédit Foncier) et l'activité de l'ensemble des sociétés du réseau du Crédit Immobilier de France.

(6) Montant des créances prises en charge. Hors opérations de «*floor plan*» et de forfaitage.

## Données chiffrées : les opérations en cours\*

<b>2. LES OPERATIONS EN COURS</b> - MONTANTS EN MILLIONS D'EUROS -	Au 30 juin 2008*	Au 30 juin 2009	Δ% 2009 / 2008
<b>. Equipement des entreprises et des professionnels</b>	<b>52 563</b>	<b>53 037</b>	<b>+0,9%</b>
. <b>Crédit classique</b>	9 562	9 787	+2,4%
. Financement de matériels d'équipement	4 695	4 973	+5,9%
. Crédits-stocks et assimilés (1)	4 867	4 815	-1,1%
. <b>Location de matériels</b>	43 001	43 250	+0,6%
. Crédit-bail mobilier et autres opérations de LOA (2)	26 198	26 462	+1,0%
. Location sans option d'achat (3)	16 802	16 788	-0,1%
<b>. Equipement des particuliers (crédit à la consommation)</b>	<b>84 486</b>	<b>85 051</b>	<b>+0,7%</b>
. <b>Crédit classique</b>	79 351	79 631	+0,4%
. Financements affectés	21 217	21 297	+0,4%
. Crédits renouvelables	27 793	27 795	0,0%
. Prêts personnels (y compris rachats de créances)	30 341	30 538	+0,6%
. <b>Location</b>	5 135	5 420	+5,6%
<b>. Immobilier d'entreprise</b>	<b>42 245</b>	<b>43 805</b>	<b>+3,7%</b>
. <b>Financement immobilier classique</b>	9 052	9 775	+8,0%
. <b>Crédit-bail immobilier et location simple</b>	33 194	34 030	+2,5%
. <b>Crédit-bail immobilier</b>	31 867	32 908	+3,3%
. Sociétés de crédit-bail immobilier	28 773	29 687	+3,2%
. Sofergie	3 093	3 220	+4,1%
. Location simple	1 327	1 123	-15,4%
<b>. Financement du logement (4)</b>	<b>78 403</b>	<b>82 851</b>	<b>+5,7%</b>
<b>. Affacturage (5)</b>	<b>23 724</b>	<b>18 886</b>	<b>-20,4%</b>
<b>. Sociétés de caution (engagements au hors-bilan)</b>	<b>163 970</b>	<b>175 248</b>	<b>+6,9%</b>

\* On rappelle que les données concernant les opérations en cours analysent l'évolution de l'activité en se référant à la notion de stock existant à une date donnée. Les chiffres concernant 2008 sont exprimés sur la base des sociétés adhérentes au 1er juillet 2009. Ils tiennent compte des modifications, parfois sensibles, qui ont pu être apportées par certaines sociétés aux informations fournies l'année précédente.

(1) Y compris véhicules de démonstration.

(2) Autres opérations de location avec option d'achat (LOA) : financements de voitures particulières pour la plus grande partie.

(3) **NB** : Il s'agit de l'activité consolidée (location financière et location simple) des établissements de crédit spécialisés (adhérents ASF) et des sociétés, non établissements de crédit, filiales de groupes auxquels appartiennent les adhérents ASF.

(4) Les chiffres du financement du logement comprennent les financements acquéreurs classiques (y compris ceux du Crédit Foncier) et l'activité de l'ensemble des sociétés du réseau du Crédit Immobilier de France.

(5) Montant de l'encours net des créances à recouvrer. Hors opérations de « floor plan » et de forfaitage.

MV

## CONFERENCE DU CLUB BANQUE

**CREDIT A LA CONSOMMATION : LES IMPACTS DE LA REFORME** - Le 29 septembre 2009

Une conférence sur les impacts de la réforme en cours du crédit à la consommation s'est tenue dans le cadre du Club Banque le 29 septembre dernier, dans l'auditorium de la Fédération Bancaire Française. Elle a réuni, sous la présidence de Cyril Egret, senior manager chez Ineum Consulting, trois intervenants : - Philippe Dominati, Sénateur de Paris, rapporteur du projet de loi réformant le crédit à la consommation, qui présentait les nouvelles dispositions votées par le Sénat, - Bruno Salmon, Président de BNP Paribas Personal Finance, qui répondait à la question de l'avenir du crédit à la consommation en France, - et Françoise Palle Guillabert, Délégué général de l'ASF, qui intervenait sur le thème du crédit à la consommation, soutien de la croissance.

Le premier exposé a permis de mettre en évidence **l'importance du crédit à la consommation dans le soutien de la consommation et de la croissance**, avec notamment la dépendance forte de certains secteurs économiques à l'égard du crédit. Alors que les comparaisons européennes situent l'endettement des ménages français en deçà de la moyenne européenne, les statistiques de l'ASF montrent que la crise n'a pas généré de phénomène de rattrapage.

Or le crédit à la consommation peut jouer un rôle contracyclique, stabilisant les mouvements conjoncturels de l'économie, et donc un rôle d'amortisseur de crise, en particulier dans la perspective d'une demande des ménages fragilisée en 2010-2011 et des effets récessifs du rétablissement des comptes publics. Il est donc indispensable de préserver la fluidité du crédit, y compris sur le lieu de vente, avec un crédit responsable plus largement distribué.

Lors de la deuxième intervention, **Philippe Dominati a mis en exergue les principaux apports du Sénat** au projet de loi gouvernemental, qui portent sur la réforme de l'usure, le fichier positif et le micro crédit. Il a expliqué dans quelle mesure la recherche de compromis politiques, sur des sujets sensibles, était essentielle à l'obtention d'une majorité favorable à l'adoption du texte, et qu'à cet égard la disposition retenue sur le fichier positif avait permis d'aborder plus sereinement le reste du débat. Il a indiqué que le crédit renouvelable était un produit critiqué, en raison d'abus qui remontent dans les permanences parlementaires, ce qui explique les freins ayant été mis à son développement. Il a par ailleurs souligné la forte implication de M<sup>me</sup> Lagarde sur ce texte, tant lors des débats en commission qu'en séance plénière.

**Bruno Salmon est enfin intervenu sur l'avenir du crédit à la consommation en France** en identifiant tout d'abord les principales mesures adoptées en matière de publicité, d'information du consommateur, de cartes de crédit, de crédit renouvelable, en mettant ainsi en évidence leurs lourdes conséquences en termes de chantiers, notamment informatiques, pour les établissements. Il a ensuite évoqué les impacts de la réforme en cours, tels qu'identifiés dans l'étude jointe au projet de loi : effet restrictif dans un premier temps sur la demande et l'offre de crédits à la consommation, procédures plus contraignantes et coûts de gestion supplémentaires pour les prêteurs, impact potentiellement négatif à court terme sur la consommation. Les professionnels doivent donc faire évoluer leur modèle économique (nouvelles pratiques, équilibre à trouver pour le crédit renouvelable) et nouer une relation de confiance avec le consommateur, notamment en développant un crédit responsable. Les orateurs ont ensuite été abondamment sollicités par les questions d'une assistance très fournie, et qui portaient notamment sur le décalage d'harmonisation entre la directive et le texte français, la situation des intermédiaires de crédit, le fichier positif, le surendettement etc.

FPG

## REFORME DU FICP

Les pouvoirs publics ont engagé une réforme du Fichier national des incidents de remboursement des crédits aux particuliers (FICP). Cette réforme a pour objectif d'améliorer le fonctionnement du fichier pour le rendre plus réactif afin de renforcer son efficacité dans la lutte contre le surendettement. Dès janvier 2007, la Banque de France avait annoncé la suppression de la voie descendante pour consulter le fichier. A la place, les interrogations se feraient par le Portail Bancaire Internet de la Banque de France (POBI) ou par des échanges de fichiers par télétransmission, dispositifs déjà opérationnels. Par ailleurs, le projet de loi portant réforme du crédit à la consommation, actuellement en cours d'examen devant le Parlement, prévoit plusieurs dispositions relatives au FICP. Il précise notamment la finalité du fichier en limitant sa consultation à l'octroi d'un crédit, à la délivrance d'un moyen de paiement ou encore à la gestion des risques liés aux crédits souscrits. Depuis la fin de l'année 2008, la concertation entre la Banque de France et les professionnels a permis de préciser certains points importants de cette réforme, notamment :

- les établissements de crédit devraient alimenter **au plus tard en mai 2010** le FICP par POBI ou par télétransmission que ce soit pour les inscriptions ou les radiations ;
- la voie descendante pour consulter le fichier ne serait plus possible **à la fin de l'année 2010** ;
- la Banque de France a établi des cahiers des charges informatiques tant pour l'alimentation du fichier que pour sa consultation. Ces cahiers des charges, sans attendre le vote définitif de la loi portant réforme du crédit à la consommation, ont été adressés aux sociétés concernées au mois de juin dernier afin qu'elles se préparent le plus rapidement possible à cette modification importante du fonctionnement du fichier ;
- il a été convenu d'alimenter le FICP, tant pour les inscriptions que pour les radiations au « fil de l'eau », permettant ainsi une meilleure réactivité du fichier, mais aussi laissant aux établissements un laps de temps nécessaire pour effectuer ces opérations, sans excéder quelques jours ;
- les plages horaires d'ouverture du fichier seraient élargies. Il sera possible de consulter le fichier 24 heures/24 du lundi au samedi, 23 heures 45/24 pour 42 dimanches et 20 heures/24 pour 10 dimanches.

La concertation entre la Banque de France et les professionnels se poursuivra dans les prochains mois, notamment pour régler les problèmes techniques subsistants, mais également les modalités de la tarification qui seront appliquées aux utilisateurs du fichier. D'ores et déjà, les établissements de crédit concernés doivent se préparer techniquement à mettre en place cette importante réforme du FICP.

AED

# La Commission veut responsabiliser le crédit

La Commission envisage de prendre des mesures pour restaurer la confiance des consommateurs dans les institutions financières, éreintée par la crise financière. Elle souhaite avancer sur l'amélioration des informations pré-contractuelles dans les offres de crédit, sur la notion de conseil au consommateur, sur la responsabilité des intermédiaires de crédit et en particulier sur la rémunération de ces intermédiaires qui peut occasionner des conflits d'intérêts. Une consultation a ainsi été lancée en juin dernier sur le prêt et l'emprunt responsable. Le Délégué Général de l'ASF était présent le 3 septembre à Bruxelles lors de l'audition publique qui clôturait cette consultation.

Les seules mesures concrètes annoncées par le Commissaire Charlie McCreevy lors de cette journée sont le renforcement des règles prudentielles pour les prêts immobiliers résidentiels et une initiative spécifique concernant les prêts libellés en monnaie étrangère. La Commissaire pour la protection des consommateurs, Meglena Kuneva, a quant à elle, posé les bases de ce que devrait être, selon elle, le prêt responsable :

une publicité loyale, une obligation de fournir des informations complètes et adéquates, des pratiques commerciales justes et transparentes pendant l'intégralité du cycle du crédit et une gestion du risque responsable dans un contexte de choix réel du consommateur. La Présidente britannique de la commission des affaires économiques et monétaires du Parlement, Sharon Bowles, tout comme son collègue parlementaire également britannique, le Président de la commission du marché intérieur, Malcolm Harbour, ont mis en garde la Commission européenne contre la volonté de punir les présumés coupables de la crise financière et d'agir dans la précipitation. Plutôt qu'un durcissement de la législation, le Parlement européen appelle dans sa résolution de 2008 sur les services financiers de détail à un encadrement européen des intermédiaires de crédit sur la base du principe « *même activité, même risque, même réglementation* ». Le Parlement demande également que les effets de la directive sur le crédit aux consommateurs, actuellement en cours de transposition dans les Etats membres, soient précisément évalués avant de proposer de nou-

velles initiatives concernant le crédit aux particuliers. Invités à s'exprimer durant l'audition publique, la plupart des participants aux ateliers ont également fait part de leur crainte d'une réglementation qui ne prendrait pas en compte la réalité du crédit en Europe. Plusieurs intervenants ont ainsi rappelé que le taux de créances douteuses en Europe continentale était bien inférieur à celui constaté aux Etats-Unis. Les associations de consommateurs et les régulateurs souhaitent que la Commission se penche davantage sur la gestion des conflits d'intérêts existant sur le marché du crédit, en rendant plus transparentes, voire en interdisant, les commissions octroyées aux employés des banques et aux intermédiaires en cas de vente d'un crédit. La Commission européenne a annoncé, d'ici la fin de l'année 2009, la publication d'une vaste étude sur le comportement des consommateurs en matière de services financiers. Au-delà, on peut penser que les futurs textes en matière de crédit attendront l'année 2010 et l'installation de nouveaux Commissaires à la place de Charlie McCreevy et de Meglena Kuneva.

**Marc Jamet (Euralia)**

## Valeurs mobilières : la Commission propose de réviser la directive Prospectus

La Commission a publié le 24 septembre une proposition de révision de la directive 2003/71/CE concernant le prospectus à publier en cas d'offre au public de valeurs mobilières ou en vue de l'admission de valeurs mobilières à la négociation. Avec cette révision, présentée dans le cadre du programme *Mieux Légiférer*, la Commission entend accroître la clarté juridique du texte existant, réduire la charge administrative pesant sur les émetteurs et les intermédiaires et également assurer une meilleure protection des investisseurs, ajustée avec les dispositions de la MIF.

La révision propose notamment :

- Un allègement des obligations de déclaration pour certains produits financiers et émetteurs- petites entreprises, petits prêteurs, émissions de droits et garanties d'Etat,
- Une amélioration du format et du contenu du résumé du prospectus,
- Une clarification des dispenses de l'obligation de publier un prospectus pour les cas où les entreprises réalisent des ventes

en ayant recours à des intermédiaires (« chaînes de détaillants ») ou attribuent des actions à leur personnel,

- Une meilleure coordination avec les dispositions de la directive 2004/109/CE Transparence (abrogation des doublons),
- Que les émetteurs de titres autres que de capital puissent déterminer leur Etat membre d'origine,
- Que la définition d'« investisseurs qualifiés » figurant dans la directive sur les prospectus soit harmonisée avec celle du « client professionnel » prévue par la directive sur les marchés d'instruments financiers.

Pour rappel, la directive de 2003 instaure un régime par lequel les sociétés émettrices de titres sont tenues de publier un document reprenant leur position financière, et qui doit avoir l'aval des autorités nationales compétentes. Un document approuvé par le régulateur d'un Etat membre est ensuite valable dans toute l'Union, c'est le « passeport unique ». La proposition présentée par la Commission doit désormais être transmise au Parlement et au Conseil pour une adoption prévue début 2010.

**Marc Jamet (Euralia)**

# Congrès conjoint Eurofinas / Leaseurope

## Prague 2009



**L**e 12<sup>ème</sup> congrès commun Eurofinas / Leaseurope s'est tenu à Prague les 4 et 5 octobre 2009, dans un format resserré et plus économique. Il a réuni une assistance un peu moins nombreuse que d'habitude mais de très grande qualité : environ 380 congressistes, accompagnés ou non, venus profiter aussi des charmes de Prague. 33 pays étaient représentés, essentiellement européens, mais aussi le Maroc, qui est membre correspondant des deux fédérations, le Canada, les Etats-Unis etc.

L'organisation du congrès en sessions parallèles, permet aux associations qui sont membres à la fois d'Eurofinas et de Leaseurope, ce qui est le cas de l'ASF, de suivre l'ensemble des débats, tandis que les moments de convivialité donnent aux participants l'occasion de faire connaissance, de se rencontrer et d'échanger entre eux de manière professionnelle mais aussi informelle.

Les débats ont été ouverts par les analyses de l'impact de la crise, notamment en matière de financement, les projections d'activité dans les différents pays européens, et les conséquences qui découlent de ces différents constats sur les modèles économiques des opérateurs. Les thèmes sectoriels ont porté plus particulièrement, en matière de crédit à la consommation, sur le crédit responsable et la protection du consommateur, et en matière de leasing sur les conséquences de la révision des normes comptables. Tous ces thèmes ont été replacés dans un contexte de ralentissement économique, de baisse significative d'activité, et de montée des risques, avec la nécessité dans certains cas de repenser les modèles économiques.

D'une façon générale, les présentations et les débats ont été jugés unanimement d'excellente qualité, riches d'enseignements pour les professionnels, permettant d'utiles comparaisons et échanges de bonnes pratiques dans un environnement manifestement encore très chahuté. L'année prochaine le congrès se tiendra, à l'invitation de l'Allemagne, à Hamburg les 30 septembre et 1<sup>er</sup> octobre 2010.

Un très grand merci aux associations organisatrices.

FPG



## EUROFINAS

### REGARDS SUR LE NOUVEL ENVIRONNEMENT DU CRÉDIT À LA CONSOMMATION

Intervention de **Jean Coumaros**, Partner & Head of EMEA  
Retail & Business Banking, Oliver Wyman

La crise aura marqué fortement l'environnement dans lequel évoluent les spécialistes du crédit à la consommation. Elle a tout d'abord profondément modifié le comportement du consommateur. Ce dernier est maintenant plus consommériste et soucieux de se défendre. Ses relations avec les professionnels sont marquées par la défiance et la recherche de sécurité. Ces tendances ont un impact non négligeable sur la consommation. La période de crise coïncide avec la transposition, dans l'ensemble des pays européens, de la directive sur le crédit aux consommateurs. L'alourdissement de la réglementation qui en résultera, d'autant plus marqué que les Etats membres seront nombreux à sur-transposer, ne sera pas bon pour la santé du secteur. En revanche, les conditions de concurrence ont été modifiées par la crise et les établissements qui y ont résisté se trouvent maintenant dans une meilleure situation qu'avant la crise. En effet, il y a cinq ans, la



concurrence européenne était féroce : les cinq leaders (Cetelem, Sofinco, Citi, GEMB et Santander) faisaient face à un groupe de challengers très dynamiques (Socgen, Fortis, Unicredit, Barclaycard, RBS etc). Depuis la crise, le contexte concurrentiel a changé et le nombre d'intervenants diminué : il ne reste que trois leaders européens et quatre challengers.

Contrairement à ce qui se passe dans le reste du monde, en Europe, le modèle continental a mieux résisté à la crise que le modèle anglo-saxon.

De nouvelles stratégies doivent être développées et l'accent mis sur le recouvrement qui devient prioritaire. Il doit être adapté à la situation du consommateur, ce qui suppose des traitements différenciés et une spécialisation des équipes. D'autres axes stratégiques sont le développement de nouveaux modèles, les réductions de coûts ainsi que, plus que jamais, le crédit responsable.



## Congrès conjoint Eurofinas-Leaseurope - Prague 2009

### TABLE RONDE - COMMENTAIRES

Intervention de **Bruno Salmon**,  
BNP Paribas Personal Finance

La crise n'a pas encore produit tous ses effets et il faut encore s'attendre à une augmentation de l'insolvabilité des emprunteurs avec la montée du chômage. Les prêteurs doivent continuer à jouer leur rôle de financement de l'économie en tenant compte de ce contexte.

Intervention de **Alain Breuils**,  
Crédit Agricole Consumer Finance

Le contexte est différent pour les captives de constructeurs automobiles qui ont bénéficié d'une part des mesures qu'ont prises tous les gouvernements européens pour le soutien au secteur automobile et d'autre part des incitations financières des constructeurs. L'augmentation des risques a été moindre que pour d'autres types de crédit à la consommation et du côté du financement des concessionnaires, le niveau de risque reste bon. C'est maintenant que la situation va devenir plus difficile avec la fin annoncée des aides au secteur automobile. **MABS**

### LES RÈGLES DE PROTECTION DU CONSOMMATEUR

Intervention de **Alexandre Giraud**, Eurofinas

L'action des autorités européennes en matière de protection du consommateur part du constat que l'intégration du marché des services financiers de détail est insuffisante, ne laissant pas au consommateur la possibilité de tirer avantage des bienfaits du marché unique. En répondant aux besoins du consommateur en matière d'information, de sécurité, d'éducation, de choix et de règlement des litiges, les autorités européennes espèrent garantir l'intégrité et la solidité des

fournisseurs de services financiers. La protection du consommateur et l'intégration du marché sont interdépendantes. Il est artificiel de distinguer les deux. En matière de crédit aux consommateurs, on peut se demander si l'Union européenne n'est pas hyperactive. Autour de la directive sur le crédit aux consommateurs viennent s'agréger de nombreuses initiatives (crédit responsable, standardisation des scores, intermédiation de crédit, éducation financière etc.).

Les pistes explorées sont nombreuses. Elles reposent beaucoup sur l'information du consommateur et la recherche de transparence qui peut, notamment en matière d'intermédiation, être contreproductive.

**MABS**



## UN NOUVEAU REGARD SUR LA GESTION DU RISQUE

### LES OUTILS DE MANAGEMENT DU RISQUE EN TEMPS DE CRISE ÉCONOMIQUE

Intervention de **Frantisek Jezek**, Raiffeisen Consumer Europe

Avec la crise, les modèles de gestion des risques ont montré leurs faiblesses et leur manque de réactivité : ils reposent sur l'hypothèse que le passé se reproduira dans le futur et en temps de crise, le temps manque pour introduire de nouveaux paramètres de risque et collecter les données en quantité suffisante. La prise en compte d'in-

dicateurs macroéconomiques (PIB, taux, chômage, inflation) permet de rendre ces modèles plus prédictifs. Les progrès faits dans l'anticipation du risque peuvent se répercuter sur la gestion de l'encours existant et notamment sur le recouvrement. Il convient d'apporter des réponses aux consommateurs en amont de leurs

difficultés en leur proposant des restructurations « préventives ». Avant de mettre en place cette offre, il faut répondre à de nombreuses questions : comment identifier les consommateurs qui sont en réelle difficulté, ne risquent-on pas de créer un effet d'aubaine, quel est l'impact sur les marges ?

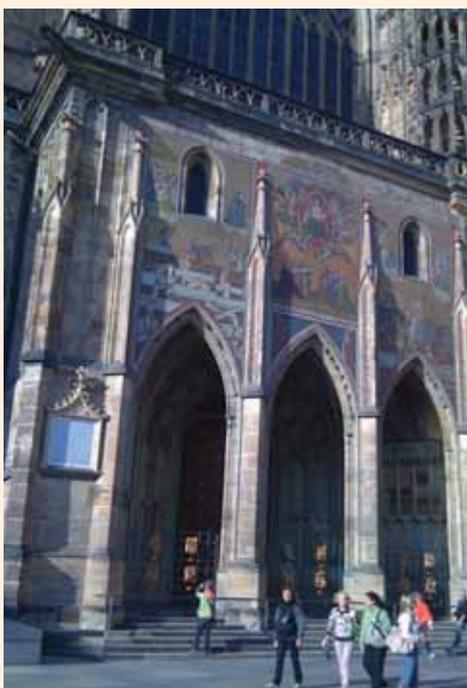
**MABS**

## REPENSER LE RISK MANAGEMENT

Intervention de **Calin Stanciu**,  
Unicredit Family Financing

**A**près une première réaction générale de resserrement des conditions d'octroi, les prêteurs doivent mettre en place des outils de gestion de la crise, le premier étant une gestion pro-active des difficultés de la clientèle. Une offre de produits flexibles et adaptables devrait permettre d'éviter des difficultés éventuelles ou limiter leur impact.

**MABS**



## LEASEUROPE

### LES MARCHÉS DU LEASING EN EUROPE DE L'OUEST

Intervention de **Alain Vervaeet**, Supervisory Board Member, ING Lease Holding

**D**ans le contexte de crise où tous les acteurs tentent de contrôler leurs dépenses, Alain Vervaeet indique qu'en 2008, le marché européen du leasing d'équipement matériel arrive en tête au niveau mondial avec une production de 294 milliards d'euros, devant les Etats-Unis (138 milliards), le Japon (42 milliards) et le Brésil (11 milliards). La production en leasing immobilier est estimée à 36 milliards en Europe.

Il souligne cependant que c'est la première fois depuis 1994 qu'un déclin de la production est constaté à -5% alors que la progression sur longue période atteint +7%. Ce déclin touche diversément l'immobilier (-22%) et l'équipement (-2%), sachant que pour l'équipement seul le secteur des machines industrielles progresse de +5%. En termes de clientèles, les professionnels représentent 79% du total, les consommateurs 14%, en baisse de 7.6%, et le secteur public 3.4%, en baisse de 4.6%.

Pour ce qui concerne la pénétration des marchés, Alain Vervaeet regrette de constater, malgré des analyses antérieures, qu'en 2008, pour la première fois, le taux de pénétration du leasing en Europe s'est réduit pendant la crise alors qu'il est régulièrement défen-

du que ce type de financement est le seul à poursuivre une progression. Il souligne cependant le niveau de la crise, particulièrement sévère, et que le taux de pénétration reste à un niveau supérieur à 15% pour l'ensemble des activités et de plus de 23% pour le seul équipement. Par Etat, le taux de pénétration varie sensiblement. Ainsi, les pays les plus durement touchés affichent un recul de -15, -20 voire -30% respectivement pour la Grande-Bretagne, l'Italie et l'Espagne. D'autres au contraire progressent, comme le Danemark (+15%), la Belgique (+11%) l'Autriche (+8%). La France progresse également de +3%. Alain Vervaeet indique qu'en termes de structures de marchés représentées au sein de Leaseurope, entre 2006 et 2008, l'automobile est passée de 49 à 56%, l'immobilier de 17 à 12%, l'équipement est resté stable de 34 à 35%. Sur le premier semestre 2009, la situation s'est sérieusement dégradée. La production a chuté de 36% en moyenne.

L'Espagne et l'Autriche atteignent -57%, la Pologne -54%, l'Italie -41%, la Grande-Bretagne -39%, la France -25% et l'Allemagne -23%. Les conditions en termes de taux de risque, de coût de la liquidité et de refinancement expliquent notamment ces résultats. La baisse des marges est également une conséquence significative de la crise. Alain Vervaeet reste néanmoins optimiste et considère qu'il n'est pas temps de succomber à la panique et que les modèles économiques des établissements restent adaptés. La crise est sérieuse mais il considère que les industriels auront à nouveau besoin d'investissements et donc de financements. **CR**

## LES MARCHÉS DU LEASING EN EUROPE CENTRALE ET EN EUROPE DE L'EST

Intervention de **Krzysztof Bielecki**, ING Lease Holding

**K**rzysztof Bielecki fait part d'une situation extrêmement contrastée pour l'activité de leasing en Europe Centrale et de l'Est. En effet, si en 2007 le taux de croissance de la production atteignait 50%, il s'établit à 12,2% en moyenne pour 2008. Mais le premier semestre 2009 s'avère encore plus néfaste puisque tous les Etats ont des taux en chute libre : -39% en Pologne, -50% en République Tchèque, -70% en Hongrie et -74% en Roumanie. Les projections pour la Russie s'établissent à -65%. Cette chute semble s'expliquer notamment par le fort ralentissement dans le secteur du transport et dans celui de l'au-

tomobile. En effet, la part de la production consacrée aux véhicules est passée de 62% en 2006 à 51% en 2008. Les chiffres de taux de pénétration du financement en leasing confirment le constat en termes de production. En 2007, la plupart des Etats affichaient un taux de pénétration compris entre 20% et plus de 25%. Ce taux a chuté dans la plupart des Etats pour se situer davantage entre 0 et 15%. Krzysztof Bielecki indique que les professionnels ressentent comme une «évaporation» du leasing. Les courbes de risques se sont considérablement redressées passant d'un indice 100 au 3<sup>ème</sup> trimestre 2008 à 550 au 2<sup>ème</sup> trimestre

2009. Compte tenu de ces données, la vente du produit se heurte à deux difficultés : l'augmentation du prix et surtout l'absence de demande. En conclusion, Krzysztof Bielecki attire l'attention sur le fait qu'en Europe Centrale et de l'Est, le marché du leasing n'est pas encore suffisamment mature pour supporter des variations économiques d'une ampleur aussi forte que celle que nous traversons aujourd'hui. L'ensemble des acteurs est en tout état de cause attentif non seulement aux conditions relatives à la liquidité, mais aussi à la clientèle PME qui reste le segment dominant et le plus exposé. **CR**

## L'ÉTAT DE L'INDUSTRIE AMÉRICAINE DU LEASING ET DU FINANCEMENT DE L'ÉQUIPEMENT

Intervention de **Kenneth Collins**, CEO, Susquehanna Commercial finance, Chair-Elect, American Equipment Leasing and Finance Association (ELFA)

**K**enneth Collins rappelle tout d'abord que l'ELFA regroupe des banques (25%), des captives (15%) et des indépendants (60%). Globalement, les investissements d'équipement sont réalisés au comptant à hauteur de 44.3% et sous forme de financement à hauteur de 55.7%. Parmi ces financements, 28.8% sont des lignes de crédit de trésorerie, 9.1% des crédits à terme et 17.1% sont des contrats de leasing. Historiquement, le financement de l'équipement se caractérise par la croissance régulière, l'expérience professionnelle des équipes, des résultats solides et une contribution significative à la croissance de l'économie américaine. Tous ces aspects sont actuellement testés en grande nature dans le cadre de la crise actuelle. Il en ressort que si les prévisions réalisées sur les investissements en matière d'équipement (hors im-

mobilier) par les entreprises privées américaines montrent une tendance baissière entre 2007 et 2008 (-3% - de 1.078 à 1.047 milliards de \$) et envisagent une poursuite de cette baisse entre 2008 et 2009 (-16.7% - de 1.047 à 871 milliards de \$), elles tablent en revanche sur une reprise en 2010 et 2011 de respectivement +6.3% et +16.3% (926 et 1.077 milliard de \$). Pour Kenneth Collins, ce qui est certain, c'est que le boom économique commencé en 2003 et terminé en 2008 a clairement affecté le secteur du financement de l'équipement. En ce début 2009, la baisse enregistrée comparée au niveau de l'année 2008 sur la même période est de -3.6%. En détail, le premier trimestre affiche -30%, à fin avril -42.5%, à fin mai -41.2%, à fin juin -36.9% et fin juillet -34.5%. Ces données s'expliquent en grande partie par la prudence accrue

des établissements dans l'octroi des financements compte tenu de l'augmentation du nombre de défaillances d'entreprises et de l'augmentation des retards de paiements. Elles s'expliquent aussi par le peu de demandes de la part des entreprises. Ainsi les enquêtes menées montrent que certains secteurs importants sont nettement moins performants, à l'image de la construction, des transports (poids lourds) et des PME. Qui plus est, les problèmes tels que les nouvelles réflexions sur les réglementations FAS13/IAS17, les nouvelles taxes fédérales sur les véhicules renouvelables et le recyclage des déchets électroniques ainsi que les nouvelles réglementations financières et prudentielles n'encouragent décidément pas les établissements américains à se mobiliser en cette période. **CR**

## Congrès conjoint Eurofinas-Leaseurope - Prague 2009

### CANAUX DE DISTRIBUTION ET SIGNATURES ÉLECTRONIQUES

Intervention de **Simon Trudgeon**, Commercial Leader – Technology, GE Capital UK

**D**ans le cadre du monde post "credit-crunch" qui va suivre la crise actuelle, Simon Trudgeon met en avant les intérêts que pourraient avoir les établissements à se positionner encore davantage sur le marché de la vente, de la commercialisation et de la relation à distance pour répondre à différents défis. Force est de constater qu'aujourd'hui, les clients et les commerciaux des établissements souhaitent pouvoir accélérer la relation commerciale tant dans le choix que dans la prise de décision pour l'octroi et la souscription d'un contrat. Le passage de la notion de « prospect » à celle de « client » est l'un des principaux enjeux. Pour parvenir à ce résultat, et pouvoir en faire un élément concurrentiel, la relation électronique suppose de satisfaire à quelques conditions essentielles. L'une d'entre elles consiste à ce que le système de communication à distance se caractérise par la simplicité (« Make

it easy to sell more »). Le client doit pouvoir s'orienter, comprendre et évoluer sur le site Internet par exemple de manière aisée. Pour autant, cela implique que le processus de vente classique (en face à face le plus souvent) soit parfaitement repris et adapté, le cas échéant, pour permettre à l'établissement de respecter les procédures internes applicables pour le montage des dossiers. Une autre condition, sans doute la plus délicate, est de parvenir à ce que la décision d'octroi de financement puisse être effectuée en ligne. En effet, bien souvent, les établissements sont en mesure de récupérer et de valider non seulement les documents de description de la demande, les justificatifs ou encore les éléments d'identification du client et même la signature électronique du client. Pourtant, la relation à distance est rompue par l'intervention formelle et physique de la décision d'octroi des financements.

Or, cette décision peut générer des délais relativement longs, jusqu'à plusieurs semaines, ce qui peut nuire à la relation commerciale.

En conclusion, Simon Trudgeon encourage vivement les établissements à poursuivre leurs efforts dans la relation à distance « sans coupure » et l'instauration d'une relation moderne avec la clientèle, qui procurent déjà des gains de productivité et qui renforcent l'image d'une profession dynamique à la pointe de la technologie. **CR**



## L'INDUSTRIE DU LEASING IMMOBILIER - ETAT DES LIEUX

### PANORAMA DE L'IMMOBILIER COMMERCIAL EN EUROPE

Intervention de **Daniela Percoco**, Responsable de l'immobilier, NOMISMA

**A**près des baisses de 3,1%, puis 7,5% en 2008/2009 une reprise des livraisons de constructions est attendue en 2010 et 2011. Le marché a connu en 2009 une baisse de 8% pour le non résidentiel, mais est resté légèrement positif (+1,6%) dans le secteur des infrastructures, soutenu par l'investissement public, ces deux domaines représentant 57% du total des investissements contre 47% pour le résidentiel qui a subi la plus forte baisse (-15%). On note par ailleurs une

nette diminution de la part des centres commerciaux dans les investissements. Les rendements se sont toutefois redressés pour atteindre des niveaux de 6 – 6,5%, voire 8% pour les entrepôts, après le creux de 2007 – 2008.

#### EN ITALIE

(intervention de **Gianfranco Antognoli**, Directeur Général, MPS LEASING & FACTORING)

Les financements en crédit-bail connaîtront une nouvelle baisse en 2009 es-

timée à -34%, dans un marché où les opérations sur immeubles existants représentent près des deux tiers du total. L'activité a été marquée par des dispositions fiscales d'allongement de la durée minimale des amortissements de 8 à 18 ans pour les rendre déductibles, alors que les opérations sur le secteur public n'ont été autorisées que depuis 2007. Des espoirs portent sur l'effet des aides qui viennent d'être décidées pour le photovoltaïque et de nouvelles règles de déductibilité des pertes de crédit. ►

## Congrès conjoint Eurofinas-Leaseurope - Prague 2009

### ► EN ESPAGNE

(intervention de **Francisco Teniente** Gomez, Directeur Général, de MADRID LEASING)

L'immobilier a subi les effets d'une double bulle, celle de la crise internationale et celle de la spéculation sur les terrains et les nouveaux programmes, toutes deux ayant éclaté à fin 2007. Le crédit-bail a connu une baisse de production de 32,5% en 2008 et de 50% à mi-2009. Le marché espagnol du crédit-bail immobilier est dominé (46%) par les filiales de banques qui, en tant qu'établissement de crédit, sont seules à pouvoir bénéficier des avan-

tages fiscaux. Les opérations sur le secteur public sont par ailleurs quasi-inexistantes et la montée des créances douteuses se fait sentir. Des concentrations entre banques sont attendues.

### EN GRÈCE

(intervention de **Yiannis Mavrelis**, Directeur Général, PIRAEUS LEASING)

La concentration du marché est déjà forte : quatre sociétés de crédit-bail immobilier détiennent 65% du total. L'immobilier commercial a connu une baisse des valeurs de 10% qui pourrait se renouveler en 2009.

### EN EUROPE CENTRALE

(intervention de **Gertrud Meisel-Ortner**, membre du Board d'IMMORENT AG)

Le crédit-bail immobilier qui s'était développé jusqu'en 2008 en Autriche, Hongrie et Tchéquie, notamment, a connu un profond retournement à partir de fin 2008. Il n'y a pas de grandes opérations en vue, seules les demandes de cession-bail se maintiennent à un niveau élevé. Les exigences de fonds propres ont conduit les opérateurs à abandonner certaines opérations. Toutefois, ceux-ci conservent une bonne marge de manœuvre dans la fixation des prix.

Le ressaisissement du marché n'est pas attendu avant mi-2010. Des espoirs sont toutefois fondés sur les énergies renouvelables, et les perspectives à long terme restent bonnes.

AL



## COMPTABILITE DU LEASING

### DERNIERS DÉVELOPPEMENTS EN MATIÈRE DE COMPTABILITÉ DU LEASING

Intervention de **Michael Henneberger**, Associé, Services Financiers, PriceWaterhouseCoopers

**P**artant d'une critique des règles comptables actuellement en vigueur, l'IASB et le FASB ont lancé une proposition de réforme de la norme IAS 17 pour le leasing. Selon les dires des « boards » de ces institutions, les règles actuelles permettraient des traitements différents pour des opérations assez semblables et une représentation insuffisante de certaines d'entre elles dans les comptes des sociétés.

Par ailleurs, ces règles ne seraient pas toujours compatibles avec le schéma conceptuel des standards internationaux en particulier quant à la définition des actifs et des passifs.

L'introduction d'un « droit d'usage » devrait remédier à ces inconvénients en permettant notamment une inscription au bilan de tous les « leases » (financiers ou opérationnels) tel que définis dans l'actuelle norme IAS 17 et en



leur appliquant un traitement comptable identique. En contrepartie de la comptabilisation d'un « droit d'usage » à l'actif du locataire, un passif constaterait l'obligation de payer les loyers. Les valeurs initiales correspondraient à l'actualisation des loyers. Celles-ci feraient ensuite l'objet d'amortissements et de réévaluations à chaque date d'arrêté. Le bailleur, de son côté, appliquerait soit une décomptabilisation du bien,

en échange des droits à loyer, soit une valorisation du droit aux loyers, en complément de l'immobilisation. Les boards viennent de recevoir 290 lettres de commentaires, pour la moitié favorables au modèle, mais doivent faire face à de nombreuses difficultés à résoudre d'ici juin 2010, date de publication prévue de l'« exposé draft », avant d'établir en 2011 le nouveau standard. **AL**



### LES CONSÉQUENCES DE L'APPLICATION DU MODÈLE DE DROIT D'USAGE AUX LOCATAIRES POUR L'INDUSTRIE DU LEASING

Intervention de **Mark Venus**, Responsable Comptabilité Fournisseurs BNP PARIBAS

**P**artant des raisons (simplicité, solutions adaptées, ...) qui conduisent les utilisateurs d'un bien à le louer, Mark Venus pointe les changements principaux que la nouvelle norme apporterait. Ceux-ci portent sur la complexité du nouveau standard, sur la consommation de fonds propres qu'il pourrait induire, susceptible d'opposer financiers et gestionnaires, et sur les restrictions aux différentes options accessoires aux contrats, nuisibles à la souplesse opérationnelle des contrats. Ces difficultés avaient conduit les répondants à demander certaines exclusions, relatives aux locations à court terme, par exemple, tandis que les professionnels s'attendaient, selon un sondage FLA / Leaseurope, pour 57% d'entre eux, à voir l'activité freinée

par la nouvelle approche. Il est par ailleurs relevé que les bailleurs détenus par des banques pourraient connaître une concurrence interne accrue au sein de leur groupe.

Mark Venus souligne aussi les nombreuses incertitudes subsistant actuellement quant à la définition du modèle.

Il en va ainsi du traitement comptable chez le bailleur, des traitements des premières estimations, des réévaluations successives et des services annexes, sans oublier le risque de voir l'IASB et le FASB promulguer, en définitive, deux standards différents.

**AL**



## Congrès conjoint Eurofinas-Leaseurope - Prague 2009

## SESSION FINANCEMENT AUTOMOBILE

Etat des lieux pour l'industrie du leasing  
et de la location automobileLANCEMENT DU RAPPORT DE LEASEUROPE SUR LE LEASING AUTOMOBILE ET LA LOCATION<sup>1</sup>Interventions de **Piero Biagi**, Managing Director, Nolè (ICCREA Group) et **Marzio Pividori**, Principal, A.T. Kearney Italie

**P**iero Biagi et Marzio Pividori rendent compte des principaux points développés dans le rapport de Leaseurope établi en coopération avec le cabinet A.T. Kearney. Les auteurs confirment tout d'abord que, comme les autres secteurs, celui de l'automobile n'a pas été épargné par la crise ; le niveau d'investissement s'est considérablement réduit en 2008 et la demande de financements s'est en conséquence nettement tarie. Tant en volume de production qu'en nombre d'immatriculations, la chute est sensible.

Néanmoins, les membres de Leaseurope affichent en 2008 plus de 7 millions de véhicules financés en leasing (6 millions) ou donnés en location (1 million) pour une valeur de plus de 137 milliards (117 en leasing – 20 en location). Les flottes de véhicules atteignent plus de 16 millions en leasing pour une valeur de 239 milliards d'euros. L'étude montre que 8 Etats représentent 81% de l'ensemble des contrats de leasing ou de location. Parmi les caractéristiques du marché du leasing et de la location, on constate que 80% des contrats conclus concernent des véhicules neufs et donc, a contrario, 20% les véhicules d'occasion. Par ailleurs, plus de 56% du marché automobile concerne les voitures de sociétés à destination professionnelle. Pour l'industrie du leasing automobile et de la location, le taux de pénétration ressort, selon Leaseurope, à 40.5% en moyenne et, pour les flottes de véhicules, ce taux de pénétration atteindrait 7.11%. Par ailleurs, le rapport aborde également un certain nombre de grandes tendances susceptibles d'affecter

le modèle économique des sociétés de leasing et de locations européennes. Le rapport identifie d'abord des tendances actuelles comme l'absence de croissance, l'extension géographique du marché automobile ou l'existence de produits de substitution. D'autres tendances déjà engagées mais non encore abouties sont aussi recensées comme la concentration des acteurs, la fragmentation des portefeuilles en raison notamment de la réduction des cycles de vie des véhicules ou encore la polarisation des clients sur des segments de marchés. Enfin, de nouvelles tendances se dessinent pour l'avenir, notamment l'avènement du véhicule vert.

Selon les auteurs, ces tendances constituent autant de contraintes que d'opportunités. Ils estiment que le leasing et la location restent bien placés pour répondre aux nouvelles orientations du marché (déclin généralisé de la demande d'automobile) et aux nouvelles aspirations comportementales des clients (demande forte de flexibilité en termes de durée, d'adaptation contractuelle, de fourniture de services, etc.). Le développement de partenariats devrait également permettre de s'adapter et d'accroître la pénétration des métiers du leasing et de la location. **CR**

(1) [www.leaseurope.org](http://www.leaseurope.org)

## GÉRER LA RÉCESSION : POINT DE VUE D'UNE SOCIÉTÉ DE LOCATION DE VOITURES

Intervention de **Stéphane Soille**, Member of the board, Leaseurope and member of the board, Avis Europe

**T**out d'abord, Stéphane Soille rappelle les caractéristiques d'une société de location. Elle dépend notamment de l'industrie automobile et, pour une bonne part, du niveau des déplacements professionnels. C'est également une industrie en expansion, avec peu de barrières à l'entrée pour de nouveaux acteurs. Très sensible à l'évolution des cycles économiques et autres événements extérieurs, elle est très consommatrice de capital et génère des marges faibles difficilement aptes à financer de fortes innovations. Enfin, la différenciation concurrentielle est difficile.

De fait, la crise financière et la crise automobile génèrent les impacts les plus violents de l'histoire des sociétés de location (raréfaction des refinancements, restructuration des dettes LT, MT et CT, gestion des valeurs résiduelles, inondation du parc de véhicules d'occasions, modification des volumes de véhicules destinés aux sociétés de location, etc.).

Les changements en matière de demandes des clients viennent également interférer dans l'activité des sociétés de location. Globalement les revenus ont baissé de 3 points. Les déplacements d'affaires ont diminué tout au long de l'année 2008 entraînant une contraction des revenus de 5% et du prix moyen de 15%. Les déplacements de loisirs, même s'ils ont mieux résisté pendant l'été, se réduisent également de 3% avec une baisse du tarif moyen de 20%. Aucune reprise significative n'est attendue pour les prochaines

années. Ces éléments s'ajoutent aux crises financière et automobile et rendent, l'incertitude pour les sociétés de location d'autant plus élevée. Pour la période 2010/2011, Stéphane Soille relève un manque de visibilité qui doit faire prévaloir des approches prudentes même si des opportunités peuvent relancer l'activité. Ainsi, les nouvelles générations, moins attachées à la notion de propriété et moins hostiles aux véhicules de seconde main, l'attraction des autorités nationales ou locales pour le « véhicule partagé » ou encore le phénomène de la « voiture verte et/ou électrique » constituent des voies de réflexions intéressantes tant pour reconfigurer les réseaux de distribution que pour inventer des solutions flexibles répondant aux aspirations des clients.

Dans un environnement évolutif et instable, il faut savoir rester créatif, anticipatif et visionnaire.

**CR**



## LE POSITIONNEMENT DES PRODUITS ET DES SERVICES DANS UN ENVIRONNEMENT DIFFICILE

Intervention de **Matthew Dyer**, Managing Director, Lease Plan International

**M**atthew Dyer rappelle tout d'abord ce qu'est un environnement difficile pour les sociétés de leasing et de location automobile. Ces dernières se heurtent notamment au coût et à la faible disponibilité des capitaux, à la volatilité des prix des carburants, à la faiblesse du marché de l'occasion, mais aussi au risque de défaut, au risque de crédit et au risque sur les valeurs résiduelles. Ces éléments qui impactent les établissements rejettent sur les clients. Dans ce contexte, il considère que les établissements doivent renforcer la notion de coût total afin de mettre en va-

leur, au-delà du produit, de l'actif, la somme de services et de flexibilité que représente le leasing ou la location, éléments déterminants du métier. Il ne faut donc pas hésiter à améliorer la transparence, la communication et les explications auprès de la clientèle.

Ainsi, outre l'avantage d'un type de financement ou de location permettant la disposition d'un bien, outre même les avantages en termes de services que sont les assurances, la maintenance, le dépannage, l'inclusion des coûts des carburants, la flexibilité dans la disposition du bien ou les op- ►

## Congrès conjoint Eurofinas-Leaseurope - Prague 2009

► tions tenant à la poursuite des contrats, le renouvellement et donc la sécurité d'un véhicule neuf, Matthew Dyer estime qu'il faut également mettre en avant d'autres arguments. Parmi ceux-ci, il insiste particulièrement sur les considérations environnementales et la responsabilité sociétale des entreprises. Dans ces domaines, les établissements peuvent faire valoir leur qualité d'expertise et de conseil dans l'accompagnement procuré pour aider au respect des nou-

velles réglementations en matière d'émission de CO<sub>2</sub>, de recyclage des véhicules et de la protection de l'environnement. Outre l'effet de mode, ces axes participent à l'amélioration de l'image des entreprises, c'est-à-dire des établissements loueurs et des sociétés clientes. En conclusion, pour parvenir à ce que le leasing apparaisse comme le meilleur choix pour un client, les points clés du « leasing tous services compris » sont le service, le contrôle, l'expertise.

CR

### UNE VISION STRATÉGIQUE POUR LE MÉTIER DU LEASING OPÉRATIONNEL

Intervention de **Gianluca Soma**, CEO, ALD International-ALD Automotive Group (Société Générale)

**C**omme ses confrères, Gianluca Soma constate que le leasing opérationnel est en crise. Les indicateurs sont quasiment tous en baisse que ce soit le prix de revente des véhicules, le nombre de livraisons ou le nombre d'extensions de contrats. Cela se traduit notamment par une réduction progressive du kilométrage annuel parcouru et une baisse des coûts de maintenance des flottes. Mais cela engendre aussi une réorganisation des flottes par une sélection de véhicules plus économiques, le développement du taux de pénétration de la vente d'assurance et le développement des réseaux de re-commercialisation des véhicules, activité qui devient de plus en plus professionnelle.

En termes de tendance, Gianluca Soma souligne la forte demande de flexibilité de la part des entreprises. Se détachent également une demande en faveur de véhicules écologiques (diminution des tailles de voitures et de puissance des moteurs), un potentiel de croissance important sur le segment des PME et même sur celui des consommateurs. Enfin, la préoccupation tenant à la re-commercialisation des véhicules se renforce. Globalement, ces tendances conduisent à une baisse de la rentabilité de l'activité et devraient probablement entraîner certains ajustements en termes de tarification.

Dans ce cadre, si les professionnels disposent de forces et d'opportunités notamment dans leur capacité à répondre à la demande de flexibilité, certaines faiblesses, comme la gestion des valeurs résiduelles ou la forte intensité capitalistique de l'activité, et certaines craintes tenant notamment aux coûts des capitaux, au marché de l'occasion, aux

discussions sur les normes IFRS ou encore aux évolutions en termes de taxes écologiques, environnementales ou autres, pourraient venir contrarier les efforts pour relancer l'activité. Pour les années à venir (2010/2015), Gianluca Soma considère que la période 2010/2011 sera difficile tant pour les marchés matures que pour les pays émergents (les BRIC – Brésil, Russie, Inde, Chine) ; la situation s'annonçant plus favorable pour les seconds.

Pour les premiers, il table, pour 2010, sur la poursuite du recul du marché du leasing avec un accroissement de la concentration des acteurs, et sur une amélioration du marché de l'occasion sur le second semestre. 2011 pourrait être marqué par une stabilisation du marché du leasing et du marché de l'occasion avec un retour à la rentabilité et le développement plus marqué de nouveaux segments de marché. Pour les BRIC, dès 2010 la situation tendrait à un certain redressement du marché du leasing et du marché de l'occasion accompagné, certes par une situation d'alerte en termes de risque de crédit, mais aussi par le développement d'une nouvelle offre de véhicules. Dès lors, en 2011, le marché du leasing serait en croissance et bénéficierait d'une offre de véhicules adaptée. La question d'une anticipation par la Chine du passage à une offre de véhicules hybrides pourrait déjà s'envisager.

Pour la période 2012/2015, les pays dit « matures » devraient renouer avec un taux de croissance du marché du leasing à un chiffre et retrouver un niveau de rentabilité favorable. Pour les BRIC, leur taux de croissance passerait à deux chiffres et le marché de l'occasion serait structuré.

CR

# Relevé dans les ordres du jour

## FINANCEMENTS

### Financement des particuliers

#### Projet de loi sur le crédit à la consommation, notamment auditions de l'ASF par la Commission des affaires économiques et la Commission des lois de l'Assemblée nationale et examen des projets d'amendements

Le projet de loi a été adopté par le Sénat en première lecture le 18 juin. Le texte d'origine a surtout été modifié par la Commission spéciale et assez peu en séance publique. La première lecture en séance publique devant l'Assemblée nationale est prévue le 12 janvier. Une adoption du texte n'est toutefois, à ce jour, pas envisageable avant le printemps 2010, ce qui, sauf dispositions d'entrée en vigueur adaptées, risque de poser des problèmes de mise en œuvre pour les établissements. L'ASF a d'ores-et-déjà alerté les pouvoirs publics sur ce point.

Par ailleurs, l'ASF poursuit ses travaux d'élaboration des amendements de la profession et rencontre activement des parlementaires pour faire valoir sa position.

#### Initiative de la Commission européenne en matière de « crédit responsable »

Lors de l'audition qu'elle a organisée le 3 septembre à Bruxelles sur le crédit responsable, la Commission européenne a indiqué qu'elle rassemblait pour le moment des informations dans l'optique de la préparation d'un projet des-

tiné à la nouvelle équipe de commissaires européens. En plus du crédit responsable au sens strict, les réflexions se concentrent sur les intermédiaires de crédit. La Présidente de la Commission ECON du Parlement s'est montrée peu favorable à une nouvelle intervention législative et a au contraire marqué sa préférence pour le développement de l'autorégulation (code, engagement professionnels etc.) estimant cette voie plus efficace. Les professionnels présents ont défendu l'idée qu'il serait judicieux de ne pas modifier la directive sur le crédit à la consommation avant même qu'elle ne soit transposée. Ils ont également affiché leurs réserves quant à l'idée d'une directive pour le financement immobilier (cf. article en page 7).

#### GT « Consommateurs-ASF »

La dernière réunion a été l'occasion d'échanges très riches sur le rapport du Médiateur de l'ASF, le fichier positif et la création des établissements de paiement et ses conséquences, notamment sur l'octroi de crédit et les conditions de concurrence. Par ailleurs, les travaux relatifs au « Guide sur le surendettement » se poursuivent.

#### GT « Moyens de paiement »

Les travaux au sein du groupe de travail ASF progressent. Les discussions portent notamment sur l'application du SEPA Cards Framework aux cartes privatives (lettre ouverte de l'EPC du 4 juin), ainsi que la consultation sur la date de fin de migration à SEPA (réponse de l'ASF au Comité national SEPA et au MEDEF). Par ailleurs, des points plus techniques sont également abordés sur l'application de l'ordonnance et des

textes réglementaires, notamment les dispositions transitoires applicables, le récapitulatif annuel de frais, etc.

La question prioritaire à ce jour est celle de l'entrée en vigueur du nouveau dispositif au 1<sup>er</sup> novembre 2009 et des dispositions transitoires nécessaires.

#### Et aussi...

- Travaux Bâle II FEP
- Conformité et transposition de la troisième directive sur le blanchiment
- Mandat du CNC sur le CCMI
- Nouveau système d'immatriculation des véhicules
- ...

### Financement des entreprises

#### Nouveau régime d'étalement des plus-values de cessions-bails

Au terme des discussions parlementaires qui ont abouti à l'adoption de la loi de finances rectificative du 22 avril 2009, les cessions-bails bénéficient d'un régime d'étalement de l'imposition de la plus-value dégagée par l'opération par parts égales sur les exercices clos pendant la durée du contrat de crédit-bail sans excéder quinze ans. Ce nouveau régime s'appliquera aux cessions d'immeubles réalisées jusqu'au 31 décembre 2010. Dans le cadre de la mise en œuvre de ces dispositions, l'instruction fiscale commentant ce dispositif est actuellement en cours de rédaction.

#### IAS 17 et leasing

L'ASF a répondu au « consultation paper » de l'IASB sur la réforme de la norme IAS 17 concernant les contrats de location et ►

## Relevé dans les ordres du jour

- ▶ de crédit-bail, et notamment la comptabilisation du leasing chez le locataire. Elle a également écrit aux pouvoirs publics français pour leur faire part de ses très vives inquiétudes sur l'impact que cette réforme pourra avoir sur le financement de l'économie, et notamment des PME. L'ASF a également adressé sa position au Conseil National de la Comptabilité. Ce dernier envisage la mise en place, avant la fin de l'année, d'un groupe de travail dédié à cette problématique IAS 17 ; l'ASF a fait part de son intention d'y participer.

### Travaux relatifs au blanchiment

L'ASF s'est fortement mobilisée pour faire valoir ses observations sur le projet de décret qui devrait prochainement être soumis au CCLRF. L'un des points majeurs consiste à défendre les apporteurs d'affaires dans le cadre du processus de recueil et d'identification des clients. L'ASF demande donc que le décret mentionne expressément que les apporteurs puissent identifier le client.

### Réforme de la taxe professionnelle

L'ASF a fait part de ses premières observations sur le projet de réforme de la taxe professionnelle. D'un point de vue général, une demande vise à ce que la définition comptable de la valeur ajoutée telle que prévue aujourd'hui par la comptabilité nationale soit retenue. Ainsi pour ce qui concerne, le crédit-bail, la LOA, la location financière et la location longue durée, les amortissements comptables et/ou financiers doivent être pris en compte dans la définition et le calcul de l'assiette de la valeur actuelle.

### Et aussi...

- Arrêt de la CJCE du 6 mars 2008 sur la TVA et le prorata de déduction
- Travaux sur la gestion des risques
- ...

### **POUR EN SAVOIR PLUS**

**Marie-Anne Bousquet-Suhit :**

**01 53 81 51 70**

**ma.bousquet@asf-france.com**

**Cyril Robin :**

**01 53 81 51 66**

**c.robin@asf-france.com**

## **SERVICES FINANCIERS**

### **Affacturation**

#### Dématérialisation des créances - Projet Interfinance

L'ASF participe aux travaux du groupe de travail du CFONB sur la dématérialisation des factures et sur le projet Interfinance dont l'objectif est de développer un système d'échanges normalisés entre les PME/TPE et la sphère financière. En raison de la dissolution de l'association en charge du projet (EDIFRANCE), un repositionnement des parties prenantes au projet est en cours.

#### Rencontre du SGCB

L'ASF a rencontré le Secrétariat Général de la Commission bancaire (SGCB) pour la présentation des conclusions de l'étude du SGCB sur l'activité de l'affacturation en 2008. A cette occasion un tour d'horizon a été fait des dossiers concernant la profession.

#### Affacturation en gestion déléguée

L'ASF a finalisé, en collaboration avec le SGCB, les travaux d'aménagement des recommandations de la profession sur

l'affacturation en gestion déléguée établies en 2005. Le résultat de ces travaux a fait l'objet d'un courrier adressé à la Commission bancaire.

#### Médiateur du crédit

Un accord de place sur la médiation du crédit a été signé le 27 juillet. Il maintient le dispositif de la médiation en l'état jusqu'à la fin de l'année et prévoit par la suite un système allégé s'appuyant sur les services de la Banque de France.

#### Communication

La mise à jour du livret Affacturation 10 questions / 10 réponses réalisée par le groupe de travail dédié se poursuit.

#### Travaux du SGCB sur la gestion des risques

Les réflexions de place se poursuivent sur la gestion des risques dans les établissements. Deux voies d'actions (réglementaire et « recueil de bonnes pratiques ») sont retenues.

#### Travaux de l'EU Forum

L'ASF a adhéré début avril à « EU Forum (EUF) », nouvelle association européenne d'affacturation ayant pour objet, à l'échelon communautaire, de représenter la profession et de promouvoir l'activité d'affacturation. Des travaux sont actuellement en cours au sein du Comité juridique de l'EUF pour déterminer les sujets prioritaires pour les membres et les actions à mener.

#### Blanchiment

Les réflexions du groupe de travail Affacturation/Conformité se poursuivront lorsque le cadre réglementaire de transposition de la directive blanchiment (projet d'arrêté et d'instruction) sera stabilisé. La Commission bancaire prévoit de rédiger des lignes directrices qui aideront les établissements à mettre en place le nouveau dispositif.

## Relevé dans les ordres du jour

### Cautions

#### Jurisprudences Rey

Afin de trouver des solutions permettant aux garants de conserver les recours que la loi leur confère, un projet d'amendement, consensuel entre la FFSA, la FBF et l'ASF a été établi et transmis aux pouvoirs publics. L'ASF suit de près l'évolution du dossier.

#### Organismes délivrant des cautions sans agrément

Communiqué sur SEGAP LLOYD'S RCP : le CEA, l'ACAM, le Fonds de garantie des dépôts, le CECEI et la Commission bancaire ont diffusé un communiqué mettant en garde le public contre les agissements d'une société de droit britannique, SEGAP LLOYD'S RCP, qui délivre des garanties sans y être habilitée, notamment des garanties financières au profit des entreprises de travail temporaire.

*Point sur les instances pénales en cours :* trois des actions pénales introduites par l'ASF ont conduit à la condamnation de plusieurs des protagonistes pour exercice illégal du métier de banquier. Une dernière affaire, dans laquelle l'ASF s'est constituée partie civile, est toujours en phase d'instruction.

#### Mutualisation des ressources

La Commission a souhaité que soit lancée une réflexion auprès de l'ensemble de la Section pour déterminer les domaines, informatiques notamment, dans lesquels les établissements pourraient envisager de mutualiser leurs ressources.

#### Médiation du crédit

Un accord de place a été conclu le 27 juillet sur la médiation du crédit. Il maintient le dispositif en l'état jusqu'à la fin de l'année (avec possibilité de prorogation) et

prévoit par la suite un système allégé s'appuyant sur les services de la Banque de France.

#### Travaux du SGCB sur la gestion des risques

Les réflexions de place se poursuivent sur la gestion des risques dans les établissements. Deux voies d'actions (réglementaire et « recueil de bonnes pratiques ») sont retenues.

#### Travaux du CNC sur le contrat de construction de maisons individuelles

Les travaux se sont poursuivis au Conseil National de la Consommation (CNC) et au MEDEF afin d'améliorer l'information et la protection du consommateur en matière de contrats de construction de maisons individuelles. Des projets de rapport et d'avis du CNC ont été élaborés. La question des assurances et des garanties ne devrait finalement pas être traitée dans le document dans un sens défavorable à la profession.

#### Garantie intrinsèque en VEFA (Vente en l'Etat Futur d'Achèvement)

Un groupe de travail sur la garantie en VEFA se tient au ministère de l'Environnement suite à la mise en liquidation judiciaire d'un promoteur alsacien qui a entraîné un préjudice important pour les clients de cette société.

La réflexion de ce groupe portait initialement sur le mécanisme de la garantie « intrinsèque » (garantie résultant des conditions propres à l'opération de construction) qui était le type de garantie mis en place dans le sinistre alsacien. Elle s'est cependant étendue au dispositif de la garantie « extrinsèque » (garantie délivrée par un tiers habilité). En la matière, l'ASF plaide pour le maintien du système existant.

#### Patrimoine d'affectation des entrepreneurs individuels

L'ASF suit l'évolution du projet, issu du rapport de Xavier de Roux et défendu par Hervé Novelli, Secrétaire d'Etat chargé du commerce et des PME, visant à créer un patrimoine affecté à l'activité économique des entrepreneurs individuels.

#### Prêts d'accès sociale à la propriété (PAS)

Le bénéfice du PAS est réservé aux prêts assortis d'une hypothèque. Les garants seraient favorables à ce qu'il soit aussi ouvert aux prêts couverts par une caution.

### SERVICES D'INVESTISSEMENT

#### Maisons de titres et autres prestataires de services d'investissement

#### Statistiques

Un groupe de travail dédié doit faire de nouvelles propositions pour les statistiques concernant les PSI, afin de compléter les statistiques d'activité des adhérents de l'ASF, régulièrement rendues publiques.

#### Travaux du SGCB sur la gestion des risques

Les réflexions de place se poursuivent sur la gestion des risques dans les établissements. Deux voies d'actions (réglementaire et « recueil de bonnes pratiques ») sont retenues.

#### Formation des acteurs de marché

L'ASF s'apprête à lancer son offre de formation pour les acteurs de marché. Elle participe également aux travaux de place en vue d'élaborer un guide à des- ►

## Relevé dans les ordres du jour

- tination des personnels concernés par l'obligation de justifier d'un niveau de connaissances approprié.

### Commercialisation - Rétrocession de commissions

L'ASF a accueilli favorablement un document de place transmis par l'AFECEI concernant les moyens pour les PSI de respecter l'obligation de transparence vis-à-vis de leur clientèle en matière de rétrocessions reçues de tiers (ou versées à des tiers). Il est prévu dans ce cadre de communiquer à la clientèle sur la base des frais de gestion et de fonctionnement. Il s'agirait de donner des fourchettes comprenant un taux maximum et un taux minimum ou une fourchette fondée sur un taux moyen pondéré par les encours, avec un taux maximum de x%.

### Directive OPCVM - Consultation de CESR sur les mesures d'application de la directive

Le Comité européen des régulateurs des marchés de valeurs mobilières (CESR) a

lancé en juillet une consultation sur un projet d'avis qui doit être soumis à la Commission européenne avant le 30 octobre 2009 et qui vise à établir les mesures d'application de la directive OPCVM modifiée. Cette consultation porte en particulier sur les conditions de mise en place du passeport européen ainsi que sur les informations clés qui doivent être délivrées aux investisseurs. Une autre consultation a été lancée concernant les fusions d'OPCVM, les structures maîtres-nourriciers, et la procédure de notification transfrontière des OPCVM.

### Fonction de dépositaire d'OPCVM

La Commission a lancé pendant l'été une consultation sur la fonction de dépositaire d'OPCVM. Cette consultation vise, d'après la Commission européenne, à remédier aux failles constatées dans le secteur des dépositaires à la suite de l'affaire Madoff et à garantir une protection effective et uniforme des OPCVM. Sont notamment visés les obligations des

dépositaires, le régime de responsabilité, les exigences en matière d'organisation, les critères d'admissibilité et la surveillance. Dans sa réponse à la consultation, CESR soutient notamment le principe de plus d'harmonisation, de sécurité juridique et de clarté dans les devoirs et responsabilités des dépositaires, ce qui plaide pour l'élaboration et la mise en place d'un cadre réglementaire transparent et solide. Une clarification s'agissant de l'incidence de la délégation de la conservation sur le régime de responsabilité du dépositaire est également souhaitée.

#### **POUR EN SAVOIR PLUS**

**Antoine de Chabot :**

**01 53 81 51 68**

**a.dechabot@asf-france.com**

**Grégoire Phélip :**

**01 53 81 51 68**

**g.phelip@asf-france.com**

**Petya Nikolova :**

**01 53 81 51 65**

**p.nikolova@asf-france.com**

## Site de l'ASF et Firefox

Certains internautes (professionnels, adhérents, journalistes, particuliers) souhaitant se connecter sur le site de l'ASF, et dont l'ordinateur est équipé du logiciel Firefox, rencontrent des difficultés sur les liens « centraux » du site. En effet, la navigation sur le site de l'ASF avec le navigateur Firefox nécessite le téléchargement de l'Add-on « IE Tab ». Un lien spécifique a été introduit sur la page d'accueil afin de télécharger celui-ci.

Les opérations à suivre pour l'installation sont les suivantes :

- téléchargez IE Tab sur <https://addons.mozilla.org/fr/firefox/addon/1419> (ou via le lien de la page d'accueil),
- installez l'add-on IE Tab,
- quittez Firefox pour valider l'installation,
- relancez Firefox,
- choisissez l'option "options de IE Tab" du menu Outils,
- cliquez sur l'onglet "Sites à ouvrir dans IE",
- inscrivez <http://www.asf-france.com> dans le champ texte "Ajouter ce site:",
- cliquez sur le bouton "Ajouter",
- renouvelez l'opération pour <http://www.asf-france.fr> et cliquez sur Ok.

Ces opérations effectuées, relancez le navigateur. Toutes les options du site de l'ASF sont alors disponibles.

**EV**

# Carnet

## AU CONSEIL

**Eric Spielrein**, Secrétaire Général de RCI BANQUE et Membre du Comité Exécutif, a été coopté Trésorier aux lieu et place de **Philippe Gamba**.

## DANS LES COMMISSIONS

### Financement locatif de l'équipement des entreprises

**Jean-Marc Mignerey**, Directeur Général de SG EQUIPMENT FINANCE, a été coopté en remplacement de **Christian Eymery**, démissionnaire. Jean-Marc Mignerey poursuit par ailleurs son mandat de représentant de l'ASF au board de Leaseurope.

### Financement de l'équipement des particuliers

**Inès-Claire Mercereau**, Président de COMPAGNIE GENERALE DE LOCATION - C.G.L., a été cooptée en remplacement de **Philippe Vandendriessche**, démissionnaire.

# Les adhérents

Section	367 adhérents à l'ASF		
	Membres <sup>1</sup>	Membres correspondants	Membres associés
Affacturage	18	-	-
Crédit-bail immobilier	38	-	-
Financement locatif de l'équipement des entreprises	54	1	-
Financement de l'équipement des particuliers	65	8	-
Financement immobilier (y compris Crédit Immobilier de France)	14	6	-
Maisons de titres et autres prestataires de services d'investissement (dont entreprises d'investissement)	52 (35)	2 (-)	- (-)
Sociétés de caution	32	-	-
Sociétés de crédit foncier	6	-	-
Sociétés de crédit d'outre-mer	3	-	-
Sociétés financières de groupes ou de secteurs économiques	15	-	-
Sofergie	9	-	-
Activités diverses	29	3	-
Hors sections	-	-	12
<b>TOTAL<sup>2</sup></b>	<b>335</b>	<b>20</b>	<b>12</b>

1 / Membres de droit et membres affiliés. 2 / Les adhérents sont décomptés au titre de leur activité principale.

# Nouveau membre

MEMBRE DE DROIT

## GE SCF

Société de crédit foncier du groupe GE MONEY BANK.

Gérant : Antoine BOUBLIL

Gérant : Hervé DINEUR

Gérant : François KLIBER



Fiches et programme complet  
sur notre site ASFFOR

[www.asffor.fr](http://www.asffor.fr)

## STAGES 2009

### SOMMAIRE

#### ACTUALITE

**P 1** Editorial

**P 2 à 5** Statistiques : l'activité des établissements de crédit spécialisés au premier semestre 2009

**P 6,** Crédit à la consommation, les impacts de la réforme / Réforme du FICP

**P 7** La Commission veut responsabiliser le crédit / Valeurs mobilières :

la Commission propose de réviser la directive Prospectus

**P 8 à 18** Congrès conjoint Eurofinas - Leaseurope, Prague 2009

**P 19 à 22** Relevé dans les ordres du jour

#### VIE DE L'ASF

**P 22** Site de l'ASF et Firefox

**P 23** Carnet / Les adhérents

La Lettre de l'ASF n° 139 est tirée à 3.000 exemplaires.

Si vous souhaitez recevoir d'autres exemplaires pour les diffuser au sein de votre établissement, faites-le savoir à l'Association.

ASSOCIATION FRANÇAISE DES SOCIÉTÉS FINANCIÈRES 24, avenue de la Grande Armée, 75854 Paris Cedex 17

Téléphone : 01 53 81 51 51 - Télécopie : 01 53 81 51 50

Directeur de la Publication : François Lemasson, Président de l'ASF - Rédactrice en chef : Françoise Palle-Guillabert, Délégué général

Conception graphique : Frédéric Noyé (Tél : 06 60 87 28 15) - Impression : Chirat, 42540 Saint-Just-la-Pendue

Ont également collaboré : Marie-Anne Bousquet-Suhit - Isabelle Bouvet - Antoine de Chabot - Laurent Chuyche  
Alain Daireaux - Anne Delaleu - Marc Jamet (Euralia) - Alain Lasseron - Petya Nikolova - Grégoire Phélip - Cyril Robin - Michel Vaquer - Eric Voisin